Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 022-212201727-20261110-077_2026-DE

Département des COTES D'ARMOR
Arrondissement de DINAN
Mairie de PLANCOET
Tél. : 02.96.84.39.70
Email : contact@plancoet.fr

Délibération n°077-2026

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation et d'affichage :
Vendredi 6 novembre 2026
Nombre de conseillers :
En exercice : **23** - Présents : **22** - Votants : **23**

Séance du mardi 10 novembre 2026

Présents : Mesdames et Messieurs BARRAUX Patrick, LABBÉ Céline, BOUAN François, ROLLAND Marie-Charlotte, SAMSON Noël, HEUX Claudine, WOEHL Gérard, DUBAR Martine, COTTEBRUNE Yves, FOREST Eric, NEVOT Gilles, REBILLARD Dominique, PÉATIER Carole, BEAUDUCEL Fabrice, DESCLOS David, DESBORDES Gwénaëlle, DELAMARRE Patricia, LONCLE Marie-Pierre, CHANTEREAU Vanessa, MARCHESSEAU Marion, PERROT Justine, CADE Armand.

Excusés avec procuration : Monsieur DUFEIL Tanguy (procuration donnée à M. BARRAUX Patrick)

Secrétaire de séance : Madame LONCLE Marie-Pierre

OBJET : Subvention à l'association des directeurs et secrétaires de mairie

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal la demande de subvention formulée par l'Association des directeurs et secrétaires de mairie.

Cette association a pour objectifs de :
- Rompre l'isolement que connaissent les secrétaires de mairie,
- Confronter leurs expériences,
- Assurer la promotion de leurs fonctions,
- Travailler en réseau face à la complexité du métier,
- Développer des moments conviviaux.

Les actions et les souhaits de l'association sont divers :
- des réunions d'information mutualisées,
- a minima, un rendez-vous annuel avec notamment :
  - des rencontres professionnelles avec des partenaires,
  - des réunions d'information sur des thèmes liés à l'actualité,
  - des visites de structures et d'établissements (Assemblée nationale, Sénat, Conseil économique social et environnemental, Parlement de Bretagne, Conseil Régional, Rennes métropole, le radôme de Pleumeur-Bodou),
  - Participation au congrès des maires et salon des collectivités territoriales.

L'association sollicite une participation financière des collectivités afin de soutenir financièrement leurs activités destinées à l'ensemble des collègues secrétaires générales de mairie et d'accomplir leurs projets de promotion de ce métier dans de bonnes conditions.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix présentes et représentées, décide de :

- **ATTRIBUER** à l'Association des directeurs et secrétaires de mairie une subvention de fonctionnement de **100 €** au titre de l'année 2027 ;
- **PRÉCISER** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal 2026 ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures.

Pour expédition conforme,
Le Maire,
Patrick Barraux

MAIRIE DE PLANCOET
COTES D'ARMOR

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Rennes (par voie postale à Hôtel de Bizien, 3, Contour de la Motte CS44416, 35044 Rennes Cedex ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.